

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 avril 2024	N° 2024-142

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 12 avril 2024	Délibération
	Direction Grands Projets Mobilité Service Grands Projets Mobilités	N° 2024-142

Ligne de Bus Express Pellegrin, Thouars, Malartic sur les communes de Bordeaux, Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon - Mise en compatibilité du document d'urbanisme - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. RAPPEL SUR LE PROJET SOUMIS A LA CONCERTATION

CONTEXTE DU PROJET

Bordeaux Métropole souhaite renforcer le maillage territorial du réseau structurant de transport, améliorer la desserte du campus et du secteur sud-ouest de l'agglomération.

En plus de répondre à un besoin croissant de mobilité dans le secteur, cette nouvelle offre de ligne structurante, performante et confortable sera également l'occasion de poursuivre le développement des modes actifs afin de réduire les nuisances de l'automobile et renforcer l'accessibilité à tous.

Par délibération n° 2018-794 du 21 décembre 2018, le Conseil métropolitain a décidé d'ouvrir une concertation relative à ce projet, d'en fixer les modalités et d'arrêter les objectifs du projet sur les communes de Bordeaux, Gradignan, Pessac, Talence et Villenave-d'Ornon. Par délibération n° 2019-360 du 21 juin 2019, le Conseil métropolitain a décidé, sans que cela remette en cause les objectifs du projet, d'étudier, pour tenir compte des premiers résultats de la participation du public, une ou des hypothèses d'extension vers Bègles du projet de transport en commun à haut niveau de service entre le CHU Pellegrin, Talence Thouars et Gradignan Malartic, et d'élargir en conséquence le périmètre de la concertation publique à la commune de Bègles. Au terme de la concertation tenue sur cette dernière commune entre le 16 juillet et le 3 décembre 2019, l'extension du projet n'y a finalement pas été retenue (délibération n°2020-21 du 24 janvier 2020).

OBJECTIFS ET CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU PROJET

Afin de répondre aux enjeux identifiés sur ce territoire métropolitain, le projet d'amélioration de la desserte du quartier Thouars à Talence et du quartier Malartic à Gradignan par la création d'un Transport en commun à haut niveau de service (TCHNS) poursuit les objectifs suivants, adoptés par la délibération n°2018-794 du 21 décembre 2018 :

- **renforcer le lien entre CHU Pellegrin**, les campus universitaires et les quartiers de Thouars et Barthez-Malartic,
- **interconnecter les grands réseaux structurants de transports en commun** urbain pour favoriser l'intermodalité tout en améliorant le maillage du territoire,

- **renforcer la complémentarité** entre les réseaux de transport urbain et ferroviaire par la desserte de la halte de Talence-Médoquine,
- **permettre un rabattement** des voitures et **encourager au report modal** par la création d'un parc-relais à proximité des grands axes routiers,
- **poursuivre le développement des itinéraires modes doux** le long de ce projet et faciliter les déplacements de proximité vers les équipements desservis, et en particulier les équipements de commerce, de loisirs, de paysages,
- **présenter une efficacité économique et des coûts soutenables** avec les capacités financières de Bordeaux Métropole tant en investissement qu'en exploitation.

Par délibération en date du 24 janvier 2020, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'approuver le bilan de la concertation et de définir les caractéristiques essentielles du projet comme suit :

- une création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) « zéro émission » avec :
 - un tronç commun à 5 minutes de fréquence entre Pellegrin et l'arrêt Piscine de Thouars, correspondant au parti d'aménagement B1bis, avec un pourcentage de site propre important, en privilégiant un passage par la rue Dubernat et la variante passant par l'esplanade des Arts et Métiers,
 - une première branche à 10 minutes de fréquence allant, via l'avenue de Thouars, vers Malartic, selon le tracé correspondant au scénario B1 bis,
 - une seconde branche, elle aussi à 10 minutes de fréquence, qui irait jusqu'à l'arrêt Neruda à Villenave d'Ornon, et dont le tracé serait celui de l'amorce des scénarios B3 et B4 à travers le quartier de Thouars et l'avenue de Proudhon.

Le schéma des Mobilités voté par le Conseil Métropolitain en septembre 2021 réitère la volonté de la collectivité de poursuivre ce projet sous la dénomination de bus express Pellegrin – Thouars – Malartic (ligne de type BHNS, bus à haut niveau de service).

2. LA CONCERTATION SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU DOCUMENT D'URBANISME

a) Objectifs poursuivis de la mise en compatibilité

L'inscription de nouvelles dispositions au PLU (notamment emplacements réservés) permettra à la collectivité de s'assurer de la réalisation de nouveaux espaces publics (voiries, voies en site propre pour les transports en commun, voie verte, ...) nécessaires à la restructuration du réseau de voiries.

Certaines dispositions du règlement du PLU en vigueur n'autorisent pas la mise en œuvre de l'intégralité du projet (espaces boisés classés par exemple).

Le projet ne pourrait donc être mené à terme sans que le document d'urbanisme soit mis en compatibilité avec le projet.

Les évolutions resteront limitées et contenues dans l'économie générale du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU 3.1.

Une nouvelle délibération de Bordeaux Métropole interviendra afin d'arrêter le dossier de DUP et de mise en compatibilité du PLU, qui sera par ailleurs adressé au Préfet, lequel organisera une enquête publique. Cette enquête permettra notamment au public de se prononcer sur le contenu détaillé des modifications apportées au document d'urbanisme.

b) Modalités de la concertation

La concertation publique s'est déroulée du 21 novembre 2023 au 21 décembre 2023 à 12h00.

L'information sur le déroulement de la concertation et sur le projet a été assurée à travers différents supports de communication, conformément aux modalités définies par la délibération de Bordeaux Métropole n° 2023-396 du 29 septembre 2023. De plus, plusieurs outils ont été mis à la disposition du public pour lui permettre d'apporter sa contribution.

Modalités d'information sur la concertation et sur le projet

Les différents supports et outils de communication qui ont permis au public de s'informer sur la concertation ont été les suivants :

- Annonce de la concertation

Le public a été informé par voie de presse (journal Sud-Ouest), par voie d'affichage et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole de la date de début de la concertation et de la date de clôture de la concertation.

- Dossier public de présentation du projet

Le public a eu la possibilité de prendre connaissance des pièces du dossier de présentation :

- aux Mairies de Bordeaux, Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon,
- à la direction Grands Projets Mobilités de la direction générale Mobilités de Bordeaux Métropole,
- ainsi que sur le site Internet de la participation (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/>).

Ce dossier de présentation a comporté une notice explicative, un plan de situation, des annexes et un registre de concertation.

Site internet de la participation

Le site de la participation ouvert dès le 21 novembre 2023 a été actualisé au fur et à mesure (présentation du projet, mise à disposition du dossier de présentation, annonce de la clôture de la concertation) offrant à la population la possibilité de s'informer sur le projet.

Registres papiers

Des registres de concertation ont été déposés avec le dossier de présentation à partir du 21 novembre 2023 :

- aux Mairies de Bordeaux, Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon,
- à la direction Grands Projets Mobilités de la direction générale Mobilités de Bordeaux Métropole.

Ces registres ont permis au public de formuler ses observations ou suggestions éventuelles, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce, pendant toute la durée de la concertation.

Registre en ligne

Parallèlement, le public a pu faire part de ses avis et réactions aux avis déjà déposés sur la page du site de la participation de Bordeaux Métropole dédiée au projet.

3. BILAN DE LA CONCERTATION

ANALYSE QUANTITATIVE

Préambule

Il convient de noter la faible participation du public sur la mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole.

Les contributions consignées sur les registres et sur le site Internet de Bordeaux Métropole dans le cadre de la concertation se répartissent de la manière suivante :

- 0 contribution sur le registre de la mairie de Bordeaux,
- 0 contribution sur le registre de la mairie de Gradignan,
- 1 contribution sur le registre de la mairie de Talence,
- 0 contribution sur le registre de la mairie de Villenave-d'Ornon,
- 0 contribution sur le registre de la direction Grands Projets Mobilités,
- 27 contributions (22 avis et 5 réactions) sur le registre mis en ligne sur le site de la participation, émanant de 22 participants.

ANALYSE QUALITATIVE

Aucun des commentaires ne porte sur l'objet même de la concertation, à savoir la mise en compatibilité du PLU dans le cadre de la déclaration d'utilité publique.

Les avis exprimés portent principalement sur l'opportunité du projet, les caractéristiques techniques du projet de bus express, notamment son tracé, l'exploitation de la ligne ou le parc-relais. Ce dernier a suscité de nombreuses interrogations notamment quant à son emplacement précis. La présente concertation portant uniquement sur la mise en compatibilité du PLU, la notice explicative n'avait pas pour objet de présenter cet aménagement ni de détailler les caractéristiques techniques propres au projet.

Ces éléments seront présentés dans le dossier de déclaration d'utilité publique qui fera l'objet d'une enquête publique, lors de laquelle les participants seront invités à faire part de leurs questions et observations.

Parmi les participants se déclarant favorables à la réalisation de la ligne de Bus Express Pellegrin-Thouars-Malartic, une partie d'entre eux évoquent la pertinence de prolonger la ligne de bus express vers le centre de Gradignan comme le propose l'actuelle lianes 8, ou de desservir le lycée Vaclav Havel et la gare de Bègles. En termes d'exploitation, 2 avis soulignent la nécessité que le bus express soit réalisé dans sa grande majorité dans un site propre afin d'assurer son efficacité et 2 participants évoquent la nécessité d'une fréquence plus élevée pour le futur bus express par rapport à la ligne 8 actuelle, notamment sur la branche de Malartic. Une contribution évoque le besoin d'une piste cyclable sécurisée notamment entre Thouars et Malartic.

ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

Le public a profité de cette concertation pour exprimer des avis dans la continuité de la première concertation relative au projet qui a eu lieu du 14 mars au 3 décembre 2019.

Comme vu précédemment, ces avis et réactions sont sans rapport avec l'objet de la présente concertation « MECPLU » et concernent notamment l'implantation du parc-relais, l'exploitation et le terminus de la ligne, l'aménagement de piste cyclable sécurisée.

Il est donc possible de considérer qu'au stade de la concertation, il n'y a aucune objection manifestée à la future mise en compatibilité du plan local d'urbanisme. Rappelons que lors de la précédente concertation, plus de 96% des participants se sont déclarés favorables à l'amélioration de la desserte du quartier Thouars à Talence et du quartier Malartic à Gradignan par la création d'un Transport en commun à haut niveau de service (TCHNS).

Par ailleurs, toutes les remarques seront prises en considération dans le cadre de la poursuite des études détaillées et feront l'objet d'une attention particulière dans le dossier de déclaration d'utilité publique qui fera l'objet d'une enquête publique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5217-2,

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2 et suivants, L.104-1 et suivants, et L.153-54 et suivants,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2018-794 du 21 décembre 2018,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2020-21 en date du 24 janvier 2020,

VU la délibération n° 2021-430 du 23 septembre 2021 relative au Schéma des mobilités,

VU la délibération n° 2023-396 du 23 septembre 2023 décidant d'ouvrir une concertation publique préalable portant sur la mise en compatibilité du PLU dans le cadre de la

déclaration d'utilité publique du projet de ligne de bus express Pellegrin-Thouars-Malartic, **VU** l'arrêté de Bordeaux Métropole n°23METPP01153 du 6 novembre 2023 fixant la date d'ouverture de la concertation publique préalable portant sur la mise en compatibilité du PLU dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet de ligne de bus express Pellegrin-Thouars-Malartic le 21 novembre 2023,

VU l'arrêté de Bordeaux Métropole n°23METPP01271 du 6 décembre 2023 fixant la date de clôture de la concertation publique préalable portant sur la mise en compatibilité du PLU dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet de ligne de bus express Pellegrin-Thouars-Malartic le 21 décembre 2023 à 12h00,

VU les documents et études versés à la concertation et les contributions du public, mis à disposition des élus métropolitains à la direction Grands Projets de Mobilités de la Direction générale Mobilités de Bordeaux Métropole, Immeuble Laure Gatet, 39-41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le PLU en vigueur nécessite d'évoluer pour permettre la réalisation d'une ligne de Bus Express reliant les quartiers de Pellegrin à Bordeaux, Thouars à Talence et Malartic à Gradignan par une procédure de mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique,

CONSIDERANT qu'une procédure de mise en compatibilité du PLU soumise à évaluation environnementale a nécessité l'organisation d'une concertation définie aux articles L.103-1 et suivants du Code de l'urbanisme, laquelle s'est déroulée du 21 novembre au 21 décembre 2023 inclus,

CONSIDERANT que la faible participation malgré la communication autour de la concertation, ainsi que l'analyse des contributions reçues montrent que le public n'a exprimé aucun avis défavorable à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à la mise en compatibilité du PLU dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet de ligne de bus express Pellegrin-Thouars-Malartic, tel que proposé dans le rapport de présentation,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à prendre toutes décisions et à signer tous actes nécessaires à la poursuite de la procédure de déclaration d'utilité publique avec mise en compatibilité du PLU.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH</p>
---	---